



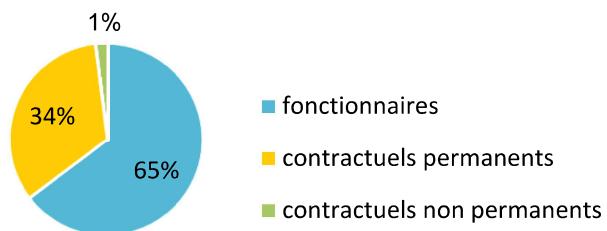
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Effectifs

→ **1 014 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 655 fonctionnaires
- > 341 contractuels permanents
- > 18 contractuels non permanents



→ **17 % des contractuels permanents en CDI**

→ **4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

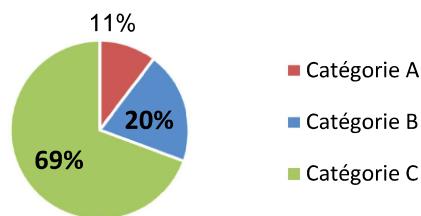
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

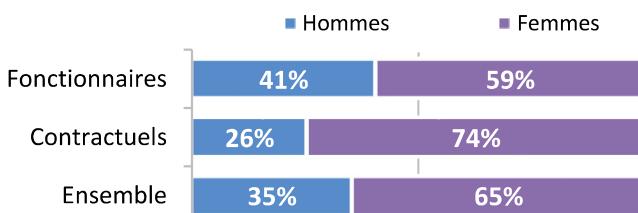
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	22%	22%
Technique	49%	33%	43%
Culturelle	7%	6%	7%
Sportive	0%	1%	0%
Médico-sociale	14%	16%	15%
Police	2%		1%
Incendie			
Animation	6%	22%	11%
Total	100%	100%	100%

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

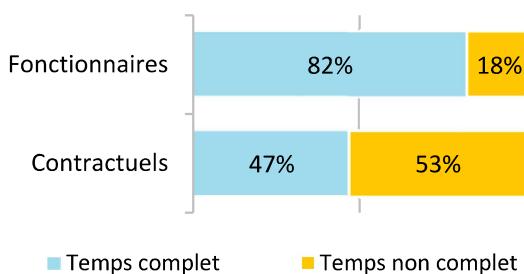


→ **Les principaux cadres d'emplois**

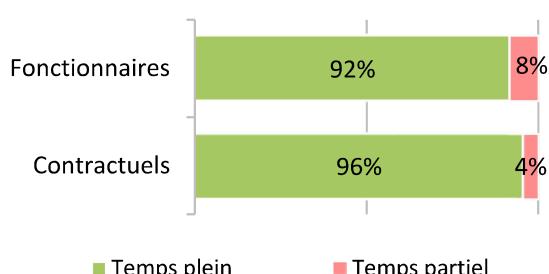
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	27%
ATSEM	11%
Adjoints administratifs	10%
Adjoints d'animation	10%
Agents de maîtrise	8%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	62%	86%
Médico-sociale	53%	72%
Culturelle	13%	65%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

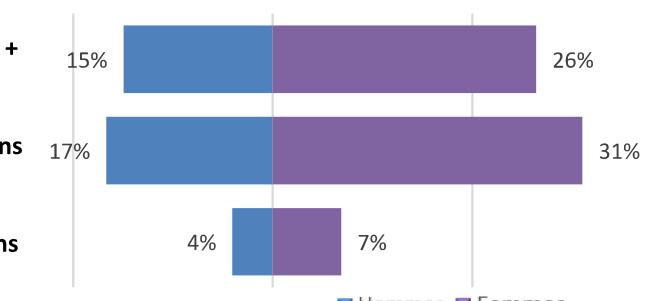
1% des hommes à temps partiel
13% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,65
Contractuels permanents	40,30
Ensemble des permanents	45,83
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	25,83

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré —

► 905,36 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 622,92 fonctionnaires
- > 259,18 contractuels permanents
- > 23,26 contractuels non permanents

1 647 755 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières —

> 48 agents en disponibilité

- > 5 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > 4 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 160 arrivées d'agents permanents et 112 départs

15 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
948 agents	996 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗ 1,7%
Contractuels	↗ 12,2%
Ensemble	↗ 5,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	68%
Mutation	9%
Départ à la retraite	9%
Démission	6%
Autres cas	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	72%
Remplacements (contractuels)	9%
Voie de mutation	6%
Voie de détachement	5%
Réintroduction et retour	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 12 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 25% des nominations concernent des femmes

- 6 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- 281 avancements d'échelon et 39 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

Sanctions disciplinaires

- 5 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	3	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	40%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	40%
Incorrectness, violences, insultes, harcèlement moral	20%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 53,59 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	84 182 109 €	Charges de personnel*	45 115 727 €	Soit 53,59 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	29 812 280 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	6 364 527 €	
IFSE :	3 296 419 €	405 581 €
CIA :	444 604 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	684 857 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	120 827 €	
Supplément familial de traitement :	155 697 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	9 251 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	56 736 €	48 851 €	39 061 €	31 300 €	31 988 €	26 645 €
Technique	56 832 €	47 513 €	40 222 €	37 048 €	32 051 €	27 973 €
Culturelle	46 132 €		36 320 €	28 717 €	27 777 €	25 895 €
Sportive			34 704 €		s	
Médico-sociale	42 027 €	35 776 €	31 669 €		29 217 €	25 489 €
Police				s	41 136 €	
Incendie						
Animation			s	34 322 €	28 281 €	26 662 €
Toutes filières	53 307 €	45 647 €	38 112 €	32 664 €	31 543 €	26 882 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,35 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	21,33%
Contractuels sur emplois permanents	21,39%
Ensemble	21,35%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 24795,58 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ 8767,05 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
	Femmes			Hommes		Femmes			Hommes			
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 234 €	1 010 €	12%	13 938 €	1 627 €	10%	9 970 €	880 €	8%	14 476 €	1 194 €	8%
Catégorie B	4 191 €	571 €	12%	6 359 €	558 €	8%	5 140 €	454 €	8%	7 475 €	485 €	6%
Catégorie C	1 966 €	413 €	17%	2 487 €	454 €	15%	1 781 €	302 €	14%	2 628 €	144 €	5%

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

► En moyenne, 24,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,52%	2,13%	3,05%	3,70%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,81%	2,13%	5,21%	3,70%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,31%	2,78%	5,76%	3,74%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 39,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

► 37 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 3,6 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 48 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

60 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 67 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 87 % sont en catégorie C*

- ⇒ 49 678 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

11 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

466 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 57 793 €

Coût par jour de formation : 124 €

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 94 781 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

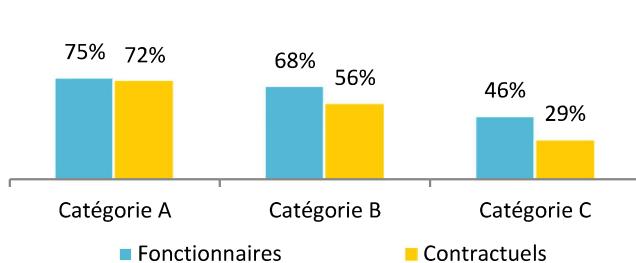
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

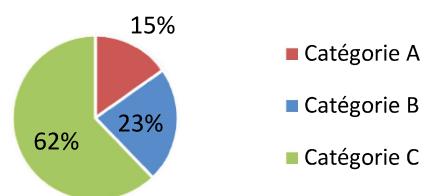
► En 2024, 48,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



► 1 400 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

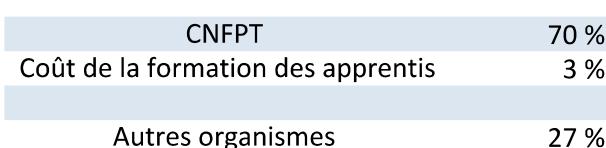
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



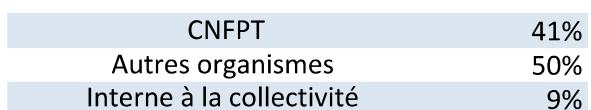
► 373 233 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
► > 1,4 jour par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	97 474 €	56 469 €
Montant moyen par bénéficiaire	197 €	121 €

► L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

► Jours de grève

235 jours de grève recensés en 2024

► Comité Social Territorial

2 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

► Commissions Administratives Paritaires

► 2 réunions en 2024 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2024 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.